

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 14 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 & 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- L'exploitante demande que le parent l'informe si l'enfant sera absent. Les parents sont avisés lorsqu'un enfant a une maladie transmissible.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les jeux extérieurs ont lieu une heure par période de quatre heures. Les périodes de repos rencontrent les besoins individuels de l'enfant. Les repas sont servis pendant les heures de repas reconnues.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Les enfants n'ont pas accès à la cuisine sauf s'ils sont supervisés.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- Les médicaments sont rangés sous clé hors de la portée des enfants.
- Observations: Pendant la visite, un enfant fait la sieste. L'enfant qui ne dort pas écoute des vidéos.
- Discussions avec la remplaçante concernant les médicaments et la routine. La remplaçante m'avise que le trampoline n'est pas utilisé par les enfants de la garderie.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juin 2024

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juin 2024

Date